



## **INSCRIPTION SCOLAIRE**

L'inscription scolaire auprès de la mairie concerne les enfants qui entrent à la maternelle, ou qui sont nouveaux sur la commune. C'est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école.

**Dans le cadre des mesures de confinement national, la procédure d'inscription a changé :**

**Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020-2021 se feront de façon dématérialisées :**

- 1. Récupérer et remplir la fiche d'inscription,**  
à demander à la mairie ([communedevalbonnais@wanadoo.fr](mailto:communedevalbonnais@wanadoo.fr))  
ou à récupérer sur <https://mairiedevalbonnais.fr>
  
- 2. Constituer un dossier d'inscription comportant les documents suivants :**
  - Cette fiche d'inscription complétée
  - La copie du livret de famille
  - Un justificatif de domicile
  - La copie du carnet de santé (uniquement les pages de vaccination).
  
- 3. Transmettre ces documents,**
  - Soit par courrier à Mairie de VALBONNAIS - 740 rue Principale - 38740 VALBONNAIS
  - Soit par mail à [communedevalbonnais@wanadoo.fr](mailto:communedevalbonnais@wanadoo.fr)

**Ces documents sont à transmettre avant le 27 mars 2020.**

En cas de difficulté s'adresser à la mairie, lors des heures d'ouverture restreinte, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h au 04 76 30 21 19.